

Montréal, le 21 mars 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Simon Turmel  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2018-2019  
Dossier de la Régie : R-4011-2017**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie demande au Distributeur de lui fournir la conciliation des charges d'exploitation faisant partie de l'encaisse réglementaire 2018, apparaissant à la page 12 de la pièce [B-0232](#), au montant de 544 666 k\$, avec celles des revenus requis détaillés, apparaissant aux pages 7 à 9 de la même pièce, et ce pour chacune des composantes.

Nous vous saurions gré de nous transmettre les réponses à cette demande **au plus tard le 22 mars 2018 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.